



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, arrêté N°3/2022/0437/152ces. du 24 octobre 2022, et en vertu de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Proximus Luxembourg S.A. a obtenu l'autorisation relative à :

La cessation d'activités d'un site d'installations radioélectriques fixes (3/06/0124) dans la rue des Trois Cantons, 51 à Ehlinge

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours peut être introduit auprès du Tribunal Administratif.

Reckange-sur-Mess, le 9 novembre 2022.
Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLU
Secrétaire communal

11.11.2022 – 20.12.2022
3-2022-012-AUT-ITM